

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

## RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC - (N° 3896)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

Après la première occurrence du mot :

« tour, »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« le Président de la République est élu à la majorité des voix exprimées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition paralyserait notre pays et le plongerait dans une instabilité institutionnelle, politique, économique et sociale. Peut-on être sûr que le vote des Français serait différent quelques semaines plus tard avec des candidats différents ? Pour la stabilité de notre pays, on ne peut souhaiter une telle incertitude.